

Le Creps attire l'équipe de France paralympique de canoë-kayak

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUADELOUPE.COM / CÉLIA ALBÉRI

30 janvier 2026



Le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps) de Guadeloupe marque un point. Il a attiré et accueilli l'équipe de France paralympique de canoë-kayak pour un stage de préparation. Un signe au-delà de la simple visite protocolaire, pour cette installation qui cherche à devenir un pôle d'attraction économique sportif et un levier pour le territoire.

Mardi 27 janvier, le préfet Thierry Devimeux (en cravate photo ci-dessus) s'est même rendu sur place pour saluer les athlètes, dont les champions Rémy Bouillé (double médaillé de bronze paralympique à Tokyo et Paris) et Abel Aber (6e à Paris 2024). Accueilli par la directrice Chantal Cusset-Gaydu (à droite photo ci-dessus), le plus haut gradé de l'État localement a souligné « le rôle essentiel du Creps dans l'accompagnement du sport de

haut niveau et du para-sport ». Un appui à la reconnaissance de l'établissement comme plateforme légitime pour l'excellence et l'inclusion sportives.

L'enjeu dépasse la symbolique. Attirer une équipe nationale implique des retombées directes : hébergement, restauration, location d'infrastructures et consommation locale par le staff et les athlètes pendant la durée du stage. Et ça positionne le Creps comme destination crédible pour les stages de haut niveau, susceptible d'intéresser d'autres fédérations, nationales ou étrangères, en quête de sites d'entraînement hors saison européenne. À l'instar de Yannick Borel vice-champion olympique en titre à l'épée (au centre photo ci-dessus) et conseiller en haute performance au Creps, de nombreux champions guadeloupéens s'attellent à grappiller des parts de ce marché de niche économique autour du sport de haut niveau.

Souvent cantonné à son rôle de centre de formation, le Creps cherche désormais sa vitesse de pointe sur le marché compétitif des stages de haut niveau. La visite protocolaire du préfet, qui a rappelé « l'engagement constant de l'État », ne suffit pas à effacer les réalités structurelles de l'établissement.

Passé sous pavillon régional, il doit moderniser des infrastructures laissées en déshérence par l'État avant le transfert, un véritable cadeau empoisonné à l'origine d'un contentieux vif sur la prise en charge financière de leur rénovation.